



Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Service de protection de la jeunesse

Référentiel d'évaluation

du danger encouru par l'enfant
et des compétences parentales

entrée en vigueur : 01.11.2008

AVERTISSEMENT :

Le « Référentiel d'évaluation du danger encouru par l'enfant et des compétences parentales » documente le processus d'évaluation par le Service de protection de la jeunesse, de la mise en danger de l'enfant. La pondération et la synthèse de cette évaluation sont de la seule compétence du SPJ.

Ce document a été établi par un groupe de travail interne au Service de protection de la jeunesse. Il se base sur les travaux des ouvrages mentionnés dans la bibliographie, dont la référence est indiquée au bas de chaque chapitre.

Le « Référentiel d'évaluation du danger encouru par l'enfant et des compétences parentales » a été approuvé dans le principe le 8 mai 2008, dans le cadre d'une séance de Conseil de direction. Il a été adopté par le chef de service, qui en a fixé son entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2008.

La répondante du processus :
(signé)

Fabienne Lombardet
Cheffe de l'ORPM du Centre

Le chef de service
(signé)

Philippe Lavanchy

Note : à des fins de concision, il n'a pas été systématiquement procédé à la féminisation, respectivement à la masculinisation de la terminologie. Cependant, de manière générale, la désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent document, ainsi que dans tous les documents officiels du service, peut s'appliquer indifféremment aux femmes et aux hommes.

Table des matières

| N° | Titre | Page |
|------------|---|-------------|
| 0. | Introduction | 4 |
| 0.1 | Définitions | 4 |
| 0.2 | Bases légales et références | 4 |
| 0.3 | Utilisation du référentiel d'évaluation | 4 |
| 0.4 | Tableau des critères d'évaluation | 6 |
| 1. | Contexte social | 7 |
| 2. | Dynamique transgénérationnelle | 8 |
| 3. | Attachement | 9 |
| | Annexe 3.1 : Facteurs suggérant des troubles de l'attachement | 10 |
| 4. | Dispositions parentales | 11 |
| | Annexe 4.1 : Facteurs personnels affectant les capacités parentales | 12 |
| 5. | Reconnaissance de la responsabilité | 13 |
| 6. | Développement de l'enfant | 14 |
| 7. | Comportement de l'enfant | 15 |
| 8. | Danger physique | 16 |
| 9. | Danger sexuel | 17 |
| 10. | Danger psychologique | 18 |
| | Annexe 10.1 : Les 6 catégories de maltraitance psychologique | 19 |
| 11. | Danger de négligences | 20 |
| 12. | Relation aux services d'aide | 21 |
| 13. | Implication de l'intervenant | 22 |
| | Bibliographie | 23 |

0. Introduction

0.1 Définitions

Evaluation

« Confronter un ensemble d'informations et un ensemble de critères en vue de prendre une décision. » (de Keitle, Rogiers, 1996, cité par F. Alföldi, 2005).

Objet d'évaluation

« On appelle objet d'évaluation, la réalité sur laquelle est produit le jugement d'évaluation » (Barbier, 1985, cité par F. Alföldi, 2005).

Dans le cadre du SPJ, il s'agit des aspects de mise en danger de l'enfant et des compétences parentales pour y pallier.

Finalité de l'évaluation

1. Apprécier la mise en danger de l'enfant
2. Activer la dynamique de changement
3. Prendre de la distance
4. Optimiser l'intervention
5. Aider la décision

(Evaluer en protection de l'enfance, Théorie et Méthode, F. Alföldi, 2005)

0.2 Bases légales et références

Pour effectuer une évaluation de la mise en danger d'un enfant et des compétences parentales, l'assistant social, dans une pratique réflexive, se fonde sur ses connaissances théoriques et son expérience professionnelle. Cette activité s'inscrit dans une organisation et à ce titre il se réfère :

- au cadre légal et réglementaire de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin)
- aux directives, procédures et instructions de travail du « Système de direction et d'organisation » (SDO).

0.3 Utilisation du référentiel d'évaluation

Le présent document se base principalement sur les travaux de F. Alföldi et sur le « Guide d'évaluation des capacités parentales » (Centre de jeunesse de Montréal).

Son but est de conduire l'évaluation vers la mise en relation « d'un référé constitué des informations significatives recueillies sur les conditions de vie avec un référent réunissant des critères méthodologiquement fondés », de telle sorte à produire un jugement objectivé sur « la gravité du danger menaçant l'enfant et sur les moyens d'en briser le processus ». (F. Alföldi, 2005)

Il sert à orienter et argumenter l'appréciation et l'évaluation que l'assistant social doit effectuer en début d'intervention socio-éducative ; il sert de référence pour la mesure de l'atteinte des objectifs de l'action socio-éducative, notamment au moment de l'élaboration du bilan périodique.

Le référentiel se base sur 13 critères couvrant 4 domaines à investiguer :

- 1) le contexte familial
- 2) les parents
- 3) l'enfant
- 4) l'intervention ¹

Les critères sont tous étalonnés en trois niveaux. Chaque critère s'inscrit sur un continuum qui va du bien-être de l'enfant, jusqu'à la maltraitance mortelle. Le continuum parcourt trois niveaux délimités par deux seuils. Dans chaque critère, les trois niveaux de gravité permettent de mesurer l'ampleur du danger :

- Niveau 1 : l'enfant hors de danger
Niveau 2 : l'enfant en risque
Niveau 3 : l'enfant maltraité

Chaque niveau correspond à une valeur du critère. Les deux seuils délimitant les niveaux sont appelés « seuils de gravité ».

- Le *seuil du risque*, délimite les catégories *l'enfant hors de danger* et *l'enfant en risque*.
- Le *seuil de la maltraitance*, distingue *l'enfant en risque* de *l'enfant maltraité*.

Au niveau 1, la gravité du danger est négligeable et l'enfant est dit hors de danger. Au niveau 2, un risque significatif est constaté par l'observation diagnostique. Ce niveau intègre les suspicions et pointe l'information manquante. Au niveau 3, une maltraitance effective a été constatée.

Ces critères sont des indicateurs – **à un moment donné** – de la mise en danger de l'enfant et des compétences parentales, variant en fonction de leur fréquence et de leur intensité. Ils doivent être pondérés par les ressources apportées par les membres du réseau et enrichis par les réflexions et observations de ces derniers.

Enfin, cet outil procède d'une méthode d'objectivation ², articulant trois dimensions :

- diagnostique, centrée sur l'enfant et sa famille (identification des dysfonctionnements et des ressources) ;
- implicationnelle, centrée sur l'intervention ;
- prospective, orientée vers les perspectives d'action.

¹ Au-delà des domaines habituels d'investigation que sont le contexte, la problématique de l'enfant et des parents, figure celui de l'intervention et de l'implication du travailleur social.

² L'objectivation fait tendre la subjectivité vers l'objectivité sans jamais rejoindre cette dernière. (F. Alföldi, 2005).

0.4 Tableau des critères d'évaluation

| | | NIVEAUX | | | |
|----------|-------------------|--|---|---|--|
| | | I. Bien-être | II. Risque | III. Maltraitance | |
| CRITÈRES | Contexte familial | 1. Contexte social | Bien-être social | Marginalisation | Agressions sociales |
| | | 2. Dynamique trans-générationnelle | Affiliation structurante | Affiliation paradoxale | Affiliation destructrice |
| | Parents | 3. Attachement | Attachement sécuritaire | Attachement ambivalent | Attachement insécure |
| | | 4. Dispositions parentales | Parentalité adéquate | Parentalité partielle | Parentalité défaillante |
| | | 5. Reconnaissance de la responsabilité | Reconnaissance entière | Reconnaissance partielle | Absence de reconnaissance |
| | Enfant | 6. Développement de l'enfant | Développement normal | Altération spécifique du développement | Altération aiguë et durable du développement |
| | | 7. Comportement de l'enfant | Comportement adéquat | Problèmes de comportement | Troubles du comportement |
| | | 8. Danger physique | Absence de châtiment corporel | Brutalité sans altération physique | Sévices corporels |
| | | 9. Danger sexuel | Climat familial sexualisé de manière adéquate | Climat incestuel et incitations extra-familiales indirectes | Abus sexuels |
| | | 10. Danger psychologique | Bien-être psychologique | Climat d'insécurité affective | Agressions psychiques |
| | | 11. Danger de négligences | Conditions de vie optimales | Négligences légères | Négligences graves |
| | Intervention | 12. Relation aux services d'aide | Recours pertinent et acceptation de l'aide | Ambivalence par rapport à l'aide | Fermeture à l'aide / Dépendance à l'aide |
| | | 13. Implication de l'intervenant | Intervention empathique et distanciée | Problèmes implicationnels | Troubles implicationnels |

1. Contexte social

Ce critère apprécie l'influence du contexte social sur les conditions de vie de l'enfant. Le contexte social désigne l'environnement immédiat de la famille ; famille élargie, voisinage, réseau associatif local, et institutions publiques : scolarité, santé, justice, police, services sociaux.

Niveau I : Bien-être

Bien-être social

Le bien-être social de l'enfant se caractérise par l'influence protectrice de l'environnement social et institutionnel, qui garantissent une socialisation adéquate aux besoins de l'enfance.

Niveau II : Risque

Marginalisation

Le risque intervient quand l'enfant et sa famille sont soumis à un processus de marginalisation. En sont caractéristiques : le désengagement institutionnel, l'inadéquation de l'habitat, la pauvreté, la précarité de l'emploi, la formation de ghettos, l'isolement social, les difficultés liées à la migration.

Niveau III : Maltraitance

Agressions sociales

Le niveau de la maltraitance sociale regroupe les multiples formes d'agressions extra-familiales atteignant l'enfant. Il comporte deux formes en temps de paix et une forme extrême en temps de guerre.

1. *La maltraitance environnementale* : accidents de la route, violences de voisinage, pédophilie, prostitution infantile, incitation à la toxicomanie, délinquance, enrôlement dans des bandes, persécutions raciales, intégrisme religieux, pratiques de sectes, pratiques de sorcellerie, mutilations sexuelles.
2. *La maltraitance institutionnelle grave* : danger d'urbanisme, chômage de longue durée, expulsion de logement, erreurs judiciaires, erreurs médicales, abus de pouvoir, violences médiatiques, sévices institutionnels, racisme, discriminations sexuelles.
3. *Les conditions de guerre* : attentats, déportation, esclavage, épidémie, famine, torture, génocide.

Domaine : contexte familial

Référence : F. Alföldi, 2005

2. Dynamique transgénérationnelle

Ce critère apprécie l'influence de l'histoire familiale sur la vie de l'enfant. Il examine les conditions de son affiliation au travers des relations avec la famille. Ce critère concerne tant les rapports avec la génération des grands-parents que les relations entre la génération des parents et celle de l'enfant.

Niveau I : Bien-être

Affiliation structurante

Le niveau du bien-être correspond à une affiliation structurante. L'enfant est invité à assumer son rôle dans le développement familial. Les projets parentaux (ensemble des désirs conscients et inconscients des parents et de leur lignée respective à l'égard de l'enfant) lui sont favorables. L'inscription de l'enfant dans la chaîne générationnelle est propice à son développement.

Niveau II : Risque

Affiliation paradoxale

Le risque de danger transgénérationnel se reconnaît aux traits de l'affiliation paradoxale. L'enfant est soumis à des conflits de loyauté. Il doit accomplir des devoirs contradictoires envers des parents antagonistes. Les tensions intra-familiales convergent sur sa personne. Il devient bouc émissaire, enfant-cible des ambivalences émotionnelles de la famille. Les situations de divorce peuvent en être parfois caractéristiques.

Niveau III : Maltraitance

Affiliation destructrice

Le seuil de la maltraitance transgénérationnelle est caractérisé par une atteinte à la survie physique et psychique de l'enfant : répétition des traumatismes mortifères ; syndromes d'anniversaire (réédition de traumatismes à la période anniversaire) ; injonctions de nescience (devoir d'ignorer un secret familial énoncé en tant que tel) ; deuils impossibles déclencheurs de fantôme familial ; malédictions familiales proférées à l'encontre de l'enfant et de son devenir ; missions sacrificielles chargeant l'enfant de la souffrance et de culpabilité non assimilées par la famille ; prénoms cryptonymes (porteurs d'un sens caché et morbide).

Domaine : contexte familial

Référence : F. Alföldi, 2005

3. Attachement

Ce critère apprécie la capacité du parent à établir un lien d'attachement avec son enfant³. La capacité d'établir un lien sélectif avec une figure d'attachement constitue un facteur décisif du développement normal chez l'enfant. Il est essentiel au développement de la confiance en soi, de la capacité d'intimité et s'avère capital dans le processus de socialisation. Un enfant qui n'aurait pas développé avant deux ans sa capacité d'attachement gardera de graves séquelles tant au plan social que cognitif.

Niveau I : Bien-être

Attachement sécure

Le modèle sécure résulte d'une disponibilité de la figure maternelle d'attachement et surtout d'une sensibilité aux signaux de son enfant. Un attachement sécure se manifeste chez l'enfant par la recherche de proximité, par la notion de base de sécurité qui autorise une prise de distance sans inquiétude, par la notion de comportement de refuge (retour vers la figure d'attachement quand l'enfant perçoit une menace) et par des réactions marquées vis-à-vis de la séparation involontaire.

Niveau II : Risque

Attachement ambivalent

Le modèle anxieux-ambivalent semble associé à une incohérence des réponses maternelles alternant entre la disponibilité et le rejet. Un attachement ambivalent se manifeste chez l'enfant par une dépendance excessive de l'enfant vis-à-vis de sa figure d'attachement dont la disponibilité est incertaine, par l'abandon de conduite exploratoire et une faible autonomie (la mère tend à retirer son affection ou à punir l'enfant s'il explore ou détourne son attention d'elle), par une passivité et une inhibition sociale et par une détresse excessive lors de la séparation avec la mère. Le lien mère-enfant semble avoir davantage pour finalité de répondre à un besoin de sécurité de la mère plutôt qu'à celle de satisfaire les besoins de l'enfant.

Niveau III : Maltraitance

Attachement insécure

Le modèle évitant serait lié à des interactions intrusives ou rejetantes de la part de la mère, surtout lorsque l'enfant présente une vulnérabilité émotionnelle. Un attachement insécure se manifeste chez l'enfant par une incapacité d'utiliser un mode de contact cohérent, par un refus de dépendre de l'adulte même lorsqu'il est anxieux, par l'absence de réaction manifeste à la séparation, par une relation superficielle à l'autre avec une orientation sur ses propres intérêts, par une incapacité de conserver les bons moments sans les détruire par la suite, par une réaction agressive à toute limite ou exigence sans capacité d'admettre ses torts, par un état de rage constant.

Domaine : Parents

Référence : B. Cyrulnik, 1993

³ La méthode de recherche la plus répandue pour évaluer la capacité d'attachement entre la mère et l'enfant repose sur une observation de la manière dont les enfants utilisent leur mère comme base de sécurité dans une situation anxiogène.

Annexe 3.1 :

Facteurs suggérant des troubles de l'attachement

- 1. Histoire de rupture ou de négligence sévère**
 - déplacements multiples
 - négligence ou abus sévères à long terme
- 2. Refus de dépendre de l'adulte**
 - centration sur son propre plaisir
 - ne compte que sur lui-même
 - ne recherche pas le réconfort lorsque anxieux
- 3. Absence de réactions manifestes à la séparation**
 - ne réagit plus aux changements de milieux de vie : pas de réaction apparente
- 4. Sociabilité sans discernement**
 - trop familier avec les étrangers
 - aucun adulte ne semble plus significatif qu'un autre
 - recherche excessive d'attention
 - incapable de changer de comportement pour protéger la relation à l'adulte
- 5. Relation superficielle à l'autre**
 - sourire artificiel et absence d'émotions véritables
 - se relie de façon mécanique
 - fait et dit ce que les autres attendent de lui
 - manipulateur et centré sur ses intérêts
- 6. Incapacité de conserver les bons moments sans les détruire par la suite**
 - réagit mal aux compliments, aux récompenses
 - détruit activement le lien avec l'adulte après un bon moment passé avec lui
 - intolérant à toute attente de l'adulte à son égard
- 7. Réaction à toute limite ou exigence comme à une attaque ou à une critique**
 - difficulté à admettre ses torts même pris sur le fait
 - se montre inatteignable même lorsque puni
- 8. Apprentissages difficiles**
 - besoin de la proximité de l'adulte pour fonctionner
- 9. Relation conflictuelle avec les pairs**
 - contrôle excessif
 - manque d'empathie et de chaleur
 - manipulation et hostilité lorsqu'il n'a pas ce qu'il veut
 - partage difficilement l'attention de l'adulte

Référence : P. D. Steinhauer, 1999

4. Dispositions parentales

Ce critère apprécie l'incidence du fonctionnement parental sur le développement de l'enfant.

Niveau I : Bien-être

Parentalité adéquate

Le bien-être de l'enfant est assuré par la mobilisation des compétences parentales : acceptation de l'enfant, stimulation des acquisitions, attentes réalistes, motivation à résoudre les problèmes, vigilance éducative, empathie envers l'enfant, reconnaissance de son individualité, prédominance des besoins de l'enfant sur ceux des parents.

Niveau II : Risque

Parentalité partielle

Le risque apparaît lorsque les compétences parentales sont contrariées par des attitudes contre-éducatives : châtiments corporels culturellement inacceptables, négligences légères, climat incestueux, insécurité psychologique. La gravité du danger est pondérée par la capacité des parents à en reconnaître l'ampleur, la reconnaissance des abus commis, les capacités de préserver l'enfant de dangers ultérieurs et la coopération avec les professionnels.

Niveau III : Maltraitance

Parentalité défailante

Le seuil de la maltraitance parentale est franchi quand sont commis sur l'enfant des violences physiques, des abus sexuels, des cruautés mentales ou des négligences lourdes. On parle alors de troubles de la parentalité.

Domaine : Parents

Référence : F. Alföldi, 2005

Annexe 4.1 :

Facteurs personnels affectant les capacités parentales

1. Antécédents de maltraitance dans l'histoire des parents

- absence d'une figure d'attachement stable
- maltraitance grave au cours de l'enfance et de l'adolescence
- contextes familiaux, scolaires ou sociaux n'ayant pas permis la prise de conscience de leur condition de victime de maltraitance
- histoire de socialisation déficiente ou perturbée
- antécédents d'incompétences parentales sévères et chroniques dans la famille d'origine
- appartenance à des contextes familiaux et sociaux dysfonctionnels et/ou carenciels
- histoire de pauvreté, d'exclusion et/ou de marginalisation sociale
- interruption ou difficultés dans le processus de transmission des modèles d'éducation propres à leur culture d'appartenance

2. Psychopathologie

- pathologie psychiatrique chronique :
 - . déficience mentale
 - . schizophrénie
 - . personnalité paranoïaque
 - . personnalité perverse
 - . personnalité psychopatique
 - . états limites
- perturbation psychologique épisodique :
 - . alcoolisme
 - . toxicomanie
 - . psychose puerpérale
 - . dépression de type mélancolique

3. Déficiences cognitives

4. Déficience de l'intelligence émotionnelle

5. Troubles graves de l'empathie

6. Etat de stress post-traumatique

7. Violence conjugale

8. Difficultés importantes dans l'insertion socioprofessionnelle

9. Perturbations dans la période périnatale

- grossesse non suivie, non déclarée
- grossesse déniée ou découverte très tardivement
- plaintes excessives liées à l'état de grossesse
- angoisses majeures d'handicap chez l'enfant

10. Trouble de l'attachement

- attachement désorganisé intrusif
- attachement désorganisé rejetant

11. Facteurs de stress intrafamiliaux

- étapes de cycle de vie (mariage, naissance, début de scolarité, adolescence, maladie, vieillesse, décès)

12. Facteurs de stress extrafamiliaux

- difficultés professionnelles ou scolaires, chômage, conflits de voisinage

Référence : F. Alföldi, 2005

5. Reconnaissance de la responsabilité

Ce critère apprécie le niveau de reconnaissance par les parents de leurs responsabilités dans la situation problématique. Il a évidemment à voir avec le degré de déni des parents.

Niveau I : Bien-être

Reconnaissance entière

La reconnaissance de la responsabilité parentale est pleine et entière. Les capacités d'empathie sont en tout temps mobilisées, les parents ont accès au ressenti de leur enfant. Si celui-ci devait souffrir pour une raison ou une autre de leur conduite, ils sont en mesure d'en reconnaître l'impact et d'y remédier au mieux.

Niveau II : Risque

Reconnaissance partielle

Le niveau du risque peut se caractériser :

- par le déni de la souffrance de l'enfant : l'impact de la conduite des parents sur l'enfant n'est pas accessible ou sérieusement minimisé (on retrouve ici le fameux « c'est pour son bien ! ») ;
- par le déni de responsabilité (s'il y a déni de responsabilité, il y a alors également déni de la souffrance de l'enfant) : la responsabilité de l'auteur est déplacée sur l'enfant ou sur une tierce personne pour justifier la conduite (« il m'a provoqué », « il l'a bien cherché »...).

Niveau III : Maltraitance

Absence de reconnaissance

Le niveau de la maltraitance se caractérise :

- par le déni de conscience (s'il y a déni de conscience, il y a alors également déni de responsabilité et déni de la souffrance de l'enfant) : la connaissance des faits échappe à l'auteur de ceux-ci qui ne s'en souvient plus ou ne peut se les approprier pleinement (« j'avais bu et je ne me rappelle de rien », « je n'étais pas moi-même au moment des faits »...)
- par le déni des faits (s'il y a déni des faits, il y a alors également déni de conscience, déni de responsabilité et déni de la souffrance) : les faits sont intégralement récusés par l'auteur qui en dénie toute authenticité (« rien ne s'est passé, ce sont des mensonges »...).

Domaine : Parents

Référence : S. Cirillo, 2007

6. Développement de l'enfant

Ce critère apprécie la présence de retards de développement ou de problèmes de santé chez l'enfant qui peuvent être en lien avec les difficultés familiales.

Niveau I : Bien-être

Développement normal

Au niveau du bien-être, l'enfant est en phase dans son développement. Les réponses parentales adaptées aux besoins de l'enfant, notamment dans les périodes critiques du développement, favorisent sa croissance physique normale mais aussi l'acquisition régulière et structurée des habiletés et compétences qui contribuent à la formation de sa personnalité propre et à l'organisation de sa relation à autrui et au monde.

Niveau II : risque

Altération spécifique du développement

Le niveau de risque est caractérisé par des retards de développement spécifiques qui ne sont pas explicables de manière satisfaisante par des raisons médicales et peuvent par conséquent être des indicateurs d'éventuels mauvais traitements ou négligences. Des retards ou régressions identifiés dans le développement langagier, psychomoteur, intellectuel ou psycho-affectif de l'enfant peuvent en effet en être les séquelles.

Niveau III : Maltraitance

Altération aiguë et durable du développement

La maltraitance subie a des conséquences délétères sur le développement de l'enfant caractérisées par la présence de troubles sévères parfois irrémédiables (qui perdureront à l'âge adulte sous forme d'état). Ces troubles peuvent être de plusieurs ordres :

1. troubles du développement psychologique, affectif ou cognitif : variabilité de l'humeur et des émotions, repli sur soi, perte de contact avec la réalité, angoisse et confusion, sentiment d'insécurité, absence de confiance en soi, manque d'attention et de concentration, retard ou régression dans les apprentissages.
2. troubles des fonctions physiologiques : troubles du sommeil, troubles des fonctions digestives, troubles de la mémoire, inhibition de la croissance, décalcification osseuse, fonte des muscles causant un état de faiblesse et de fatigue, affaiblissement chronique de la résistance aux maladies infectieuses.

Domaine : Enfant

Référence : M. Berger, 2004

7. Comportement de l'enfant

Ce critère apprécie les effets de l'environnement écosystémique sur le comportement de l'enfant.

Niveau I : Bien-être

Comportement adéquat

Le bien-être de l'enfant nécessite la conjugaison de son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. Le niveau du bien-être se reconnaît aux capacités d'attachement, aux capacités d'expression, à la réussite scolaire, au dynamisme physique, à la vivacité de caractère, à l'humeur enjouée et à la curiosité intellectuelle.

Niveau II : Risque

Problèmes de comportement

Le niveau du risque est caractérisé par des problèmes de comportement dont l'expression ne suffit pas à confirmer l'existence d'une maltraitance avérée sur l'enfant. On distingue les attitudes phobiques, l'inhibition, la pudeur excessive, l'opposition, la séduction précoce, l'impudeur ostentatoire, le retrait, les fous rires excessifs, la tendance au barricadement, les pleurs inexplicables, la petite délinquance, le désintérêt scolaire.

Niveau III : Maltraitance

Trouble du comportement

La maltraitance commise produit des perturbations sur le fonctionnement relationnel de l'enfant. Les troubles du comportement entravent l'accomplissement des différents rôles de l'enfant : membre de la famille, étudiant, ami ou citoyen. Leurs formes sont variées : agissements autodestructeurs (dépendances, anorexie-boulimie, scarifications, tentamen), délinquance, dépression, mutisme, agressions sexuelles, violences corporelles, déscolarisation.

Domaine : Enfant

Référence : F. Alföldi, 2005

8. Danger physique

Ce critère apprécie les conditions de santé physique assurées à l'enfant par son environnement éducatif.

Niveau I : Bien-être

Absence de châtement corporel

Le bien-être de l'enfant est obtenu par la famille sans recours à des châtements corporels. La présence de sanctions corporelles légères est tolérable à ce stade à la condition d'être exceptionnel.

Niveau II : Risque

Brutalité sans altération physique

Les brutalités sans altération physique consistent en gifles, fessées, secouades (à l'exception des secousses sur nourrisson), projections physiques, coups avec ou sans objet contondant. L'atteinte sur le corps de l'enfant n'excède pas la présence de plaies superficielles, ou de contusions (ecchymose, hématomes) régressant spontanément. La fréquence augmente le risque.

Niveau III : Maltraitance

Séviçes corporels

On trouve à ce niveau le panel des violences causant une altération grave sur la santé et le développement physique de l'enfant. Sont notamment répertoriés : les blessures, les fractures, les brûlures, la noyade, la strangulation, les secousses sur bébé, l'empoisonnement, mais aussi les séviçes sexuels, les mutilations et la torture.

Domaine : Enfant

Référence : F. Alföldi, 2005

9. Danger sexuel

Ce critère apprécie la situation de l'enfant envers la sexualité.

Niveau I : Bien-être

Climat familial sexualisé de manière adéquate

En ce qui concerne la sexualité, le niveau du bien-être est caractérisé par l'existence d'interactions adaptées à l'âge de l'enfant. La circulation de désirs érotisés dans le côtoiement quotidien entre parents et enfant tient un rôle structurant dans le développement psycho-sexuel de l'enfant, le parent posant clairement l'interdit du passage à l'acte.

Niveau II : Risque

Climat incestuel et incitations extra-familiales indirectes

Le niveau de l'incestuel est caractérisé par tout élément relevant de l'inceste moral. L'incestuel est une incitation sexuelle intra-familiale sans accomplissement physique. L'incestuel se caractérise par les inspections corporelles inadéquates, les atteintes à l'intimité, la dévalorisation du corps, les exhibitions des parents et les confidences érotiques parentales. Le niveau du risque intègre également les comportements extra-familiaux d'incitation sexuelle sans passage à l'acte (visionnement de matériel à caractère pornographique).

Niveau III : Maltraitance

Abus sexuels

La maltraitance sexuelle désigne l'appropriation par violence, séduction ou emprise du corps de l'enfant comme objet de satisfaction sexuelle. Il est ordonné par trois formes d'abus :

1. les abus sans attouchement qui consistent en invitations sexuelles, actes de pornographie, exhibitionnisme ;
2. les attouchements caractérisés par les contacts sexuels inappropriés : pénétration simulée, masturbation de la victime ; attouchements sur l'abuseur ;
3. les abus avec pénétration qui répertorient les actes de pénétration orale, génitale ou anale, l'inceste et la prostitution.

Domaine : Enfant

Référence : F. Alföldi, 2005

10. Danger psychologique

Ce critère apprécie les interactions psychiques entre l'enfant et son environnement.

Niveau I : Bien-être

Bien-être psychologique

Le bien-être psychologique se reconnaît aux caractères d'approbation et d'acceptation de l'enfant, à la cohérence de la discipline au foyer, aux capacités de protection de la famille.

Niveau II : Risque

Climat d'insécurité affective

L'insécurité affective se caractérise par l'ambiguïté du soutien affectif envers l'enfant, et par l'incertitude de son intégration dans la famille.

Niveau III : Maltraitance

Agressions psychiques

Les agressions psychiques font de l'enfant la cible d'impacts émotionnels dépassant ses capacités d'intégration psychologique. La typologie nord-américaine de Hart et Brassard (1987) distingue six formes de maltraitance psychologique : le rejet, le dénigrement, le terrorisme, l'isolement/confinement, l'indifférence et la corruption.

Domaine : Enfant

Référence : F. Alföldi, 2005

Annexe 10.1 :

Les 6 catégories de maltraitance psychologique

1. Rejet

- non-reconnaissance des besoins de l'enfant
- dévalorisation de l'enfant
- rejet des demandes de l'enfant
- refus de ce qu'est l'enfant
- découragement des expressions d'attachement
- bouc émissaire
- traitement défavorable
- refus d'aide
- refus de soutien
- refus d'affection

2. Dénigrement

- dépréciation de l'enfant
- privation de la dignité
- humiliations publiques
- surnoms infériorisants
- comparaisons dégradantes

3. Terrorisme

- création d'un climat hostile
- création d'un climat imprévisible
- stimulation de peurs intenses
- menace de mort
- menace d'abandon
- menace de punitions extrêmes
- menace au travers des être aimés
- exigences irréalistes
- colères excessives
- colères imprévisibles

4. Isolement/confinement

- rupture des contacts sociaux
- enfermement
- empêchement de relations aux autres adultes
- empêchement de liens d'amitié avec pairs
- interdictions d'activités

5. Indifférence

- non-disponibilité psychologique
- limitation des interactions
- absence d'écoute
- absence de réponse
- manque d'intérêt
- froideur
- absence de marques d'affection
- absence de marques d'attachement

6. Corruption

- incitation à l'agression sur des pairs
- encouragements à la délinquance
- initiation à la prostitution
- initiation à la drogue
- initiation à l'alcool
- parentification
- infantilisation
- entrave à l'autonomie

11. Danger de négligences

Ce critère apprécie les conditions de vie matérielle, physique et morale de l'enfant.

Niveau I : Bien-être

Conditions de vie optimales

Le niveau du bien-être correspond à l'appréciation adéquate par les parents des besoins matériels, physiques, affectifs et moraux de l'enfant.

Niveau II : Risque

Négligences légères

Le niveau du risque se caractérise par une difficulté des parents à évaluer les besoins vitaux de l'enfant. Il est caractérisé par l'apparition de carences affectives, alimentaires, vestimentaires, de soins, de surveillance, de stimulation ou d'encadrement.

Niveau III : Maltraitance

Négligences graves

Les négligences lourdes sont des manquements parentaux portant une altération sérieuse aux besoins vitaux de l'enfant. Elles sont caractérisées par la présence massive de carences affectives, alimentaires, vestimentaires, de soins, de surveillance, de stimulation ou d'encadrement.

Domaine : Enfant

Référence : F. Alföldi, 2005

12. Relation aux services d'aide

Ce critère met en évidence l'utilisation par les parents des services d'aide offerts, notamment ceux dont ils ont éventuellement pu bénéficier par le passé. L'attitude développée à l'égard des divers services cliniques (socio-éducatif, santé mentale...) est un facteur important de prévision de la capacité des parents à profiter des services en vue de susciter un véritable changement dans l'exercice du rôle parental.

Niveau I : Bien-être

Recours pertinent et acceptation de l'aide

Les parents et la famille peuvent bénéficier des aides apportées. Ils témoignent d'une ouverture à la relation d'aide, se montrent motivés et coopératifs et peuvent profiter pleinement des soutiens apportés. Ils se déclarent généralement satisfaits par rapport à la qualité des services reçus.

Niveau II : risque

Ambivalence par rapport à l'aide

Les parents et la famille se montrent plutôt défensifs par rapport aux aides proposées. Ils font plutôt preuve d'importantes résistances, soit par l'évitement, soit par la passivité et ne peuvent accéder à une collaboration constructive pour se confronter aux difficultés rencontrées. Ils se déclarent insatisfaits tant des services reçus que des résultats.

Niveau III : Maltraitance

Fermeture à l'aide ou Dépendance à l'aide

Les parents et la famille ont un rapport très perturbé à l'aide délivrée en leur faveur. Dans certains cas, ils sont complètement hostiles à toute forme d'intervention à vocation d'aide et s'emploient activement à les mettre en échec, dans une revendication soutenue de leur totale indépendance. Dans d'autres cas, ils ne témoignent plus d'aucune autonomie dans la résolution de leurs difficultés et affichent un lien de dépendance complet face aux services d'aide. Ils ne peuvent véritablement pas décrire la qualité des services reçus, dans le premier cas l'aide est jugée à priori totalement inutile, et dans le second cas absolument indispensable. L'aide se confronte ou se substitue à des mécanismes de survie.

Domaine : Intervention

Référence : P. D. Steinhauer, 1999

13. Implication de l'intervenant

Ce critère prudentiel a pour fonction de vérifier que la pertinence des autres critères n'a pas été entachée par des perturbations propres à l'implication des évaluateurs.

Niveau I : Bien-être

Intervention empathique et distanciée

Le niveau du bien-être professionnel se reconnaît dans l'aptitude à l'empathie distanciée par le contrôle contre-transférentiel des affects : enthousiasme pondéré mais aussi compassion et colère. La capacité de penser la situation est intacte. La perception de l'incidence bénéfique de l'intervention sur la situation de l'enfant entretient le sentiment de compétence.

Niveau II : Risque

Problèmes implicationnels

Le seuil de la mise en danger de l'intervenant est caractérisé par l'expression d'affects transférentiels insuffisamment contrôlés (frayeur, frénésie, culpabilité, lassitude, irritation, surinvestissement). La faculté de penser la situation est réduite. Les dérives de la banalisation et de la dramatisation font leur apparition. L'ambivalence du professionnel met en doute son sentiment de compétence.

Niveau III : Maltraitance

Troubles implicationnels

Des processus intra-psychiques destructeurs sont activés chez le professionnel par l'invasion d'affects mortifères (terreur, sidération, engloutissement, usure). La pensée clinique est obturée. L'incidence négative de l'intervention provoque l'effondrement du sentiment de compétence. Les formes extrêmes comportent des risques de somatisation, dépression, tentatives de suicide, autres troubles psychiatriques, surexposition aux erreurs diagnostiques graves et aux agressions physiques et psychiques de la famille.

Domaine : Intervention

Référence : F. Alföldi, 2005

Bibliographie

Francis Alföldi (2005) :

Evaluer en protection de l'enfance (Dunod, Paris, 2005)

Maurice Berger (2004) :

Les séparations à but thérapeutique (Dunod, Paris, 2004)

Stefano Cirillo (2007) :

Mauvais parents, comment leur venir en aide (Fabert, Paris, 2007)

Boris Cyrulnik (1993) :

Les nourritures affectives (Odile Jacob, Paris, 1993)

Paul D. Steinhauer (1999)

Le moindre mal (P.U. Montréal, Montréal, 1999)